Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de Gravelines (Nord), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Gravelines (Nord), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 235-236;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21419_t1_0235_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

blissaient son regne sanguinaire, avaient pour eux l'audace du crime et l'espoir de l'impunité, tandis que la vertu frémissait en voyant le fer d'un nouveau despotisme suspendu sur sa tête! La terreur agissait sur tous les esprits, excepté sur ses féroces propagateurs. Elle pénétra jusques dans le sanctuaire sacré des lois; elle siègait avec vous; le moment de la combattre avec succès n'était pas venu, vous l'attendiez dans un silence imposant! vous l'avez terrassé! votre silence en vous faisant frapper des coups plus sûrs a sauvé la République, autant que votre foudroyante énergie.

Graces vous soient rendues, à la place de la terreur homicide, la justice et la vertu sont vraiment à l'ordre du jour.

Votre adresse au Peuple ramene la tranquillité dans les esprits; elle est comme un beaume salutaire qui circule dans les veines; elle répand la consolation, le bonheur et la joie dans les coeurs purs que le crime poursuivait avec fureur. Que les traitres à la patrie, que les contre-revolutionnaires périssent mais que l'innocence respire en liberté sous la protection sacrée des lois.

Tout entier à la patrie, Législateurs, nous ne connoissons qu'elle, nous sommes attachés de coeur et d'esprit à la Convention nationale, comme nous le sommes à la Liberté, à la République indivisible, pour le maintien desquelles nous jurons de vivre et de mourir.

Fait en assemblée du conseil général de la commune, le trois brumaire, troisième année républicaine.

DUJARDIN, *président,* MOUNIER, CASTICAN, SAINT-JUST, DRAPIER, BOISSERIE, *officiers municipaux*; *suivent 4 autres signatures d'officiers municipaux, 13 de notables et celle de l'agent national.*

z

[*La société populaire de Choisy-sur-Seine à la Convention nationale, s. d.*] (42)

Citoyens Representans,

La société populaire de Choisy-sur-Seine, a reçu avec entousiasme l'adresse energique du dix-huit vendemiaire present mois au Peuple français, forte de ses principes républicains, rigide observatrice des lois, ayant jurée de toujours maintenir la liberté, l'égalité, la sureté des personnes et des propriétés.

Jalouse de se prononcer de nouveau.

Déclare qu'elle ne reconnoitra point d'intermédiaire entre la Convention nationale et le peuple. Invite la Convention nationale à rester ferme a son poste jusqu'au moment où la Révolution sera consommée et lui renouvelle le serment que la société a faite individuellement de lui servir de rempart en toute occasion.

Cette société qui a juré une guerre eternelle à toutes les factions, aux partisans et aux continuateurs de Robespierre, aux intriguans, aux dominateurs et aux usurpateurs de la souveraineté du Peuple, demande le maintien du Gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix et que la loi du dix-sept septembre soit précisée de manière qu'il ne puisse plus se commettre, à l'avenir aucun acte arbitraire.

Cette société verra toujours comme frères tous les amis de la Liberté et de l'Egalité, partout où ils se trouverront; elle déclare qu'elle ne reconnoitra pour gouvernement que la République francaise une et indivisible, pour point de raliement que la Convention nationale, pour principe que la justice et que son voeu est tout entier pour la prospérité de la Chose Publique.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

Suivent 63 signatures.

a'

[*La société populaire de Gravelines à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (43)

Legislateurs,

Les membres de la société populaire de Gravelines qui ouvrent toujours leurs séances par la lecture des lois et du bulletin de la Convention nationale applaudissent à vos travaux, vous remercient de la fermeté que vous déployez sans cesse, contre les anarchistes, les scélérats et les frippons, qui, par des sentiers obliques et des moyens toujours funestes au bonheur du peuple, se joignent pour attaquer la représentation nationale et entraver la marche du gouvernement : Ils vous felicitent aussi de l'addresse que vous avez voté à vos mandataires et partagent les douces sensations qu'elle a fait éprouver à tous les amis de la liberté qui habitent le territoire français.

Les efforts moraux et phÿsiques de la République, contre les despotes attachés en vain à sa perte, est un point dans la carrière politique que l'on peut comparer à un vaisseau lancé dans un océan peu connu qu'entourent de toutes parts les rochers et les éceuils et contre lequel se liguent les vents et les orages, il bravera ces obstacles, mais pour arriver au port sans avarie, il faut, que le pilote prudent et expérimenté qui le dirige, ne quitte pas le gouvernail. Représentans du peuple! restez donc à votre poste, puisque vous connoissez nos ennemis et que vous savez si bien éviter les gouffres contre-révolutionnaires, parsemés dans la route que les patriotes suivent si volontiers sous votre égide; enfin n'abandonnez pas les rênes de l'état, jusqu'à ce que la République, soit arrivé

(42) C 325, pl. 1406, p. 44.

(43) C 325, pl. 1406, p. 46.

au port du bonheur, réservé aux peuples vainqueurs des tirans coalisés contre leur liberté.

Les membres du comité de correspondance.
Suivent 2 signatures.

b'

[*La société populaire républicaine et régénérée du Havre-Marat, et les tribunes, à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (44)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Législateurs!

Il est donc encore des esclaves du tiran que vous venez de renverser qui dans le deuil de sa chute et le desespoir d'avoir perdu la garantie de leurs forfaits voudraient creuser au sein de la France le tombeau de la liberté sous le masque hipocrite d'une fausse popularité; des hommes pervers nous ramenaient à l'esclavage par la tirannie, ils nous forgeaient des fers et croyaient nous les rendre supportables par ce qu'ils y avaient gravé les mots *Liberté, Egalité*; ils connaissaient notre energie et ils cherchaient à l'énerver par ce terrible monossylabe, *la mort*; vos entrailles paternelles en ont été émües et vous l'avez fait sentir au Peuple français; votre adresse nous apprend à connaitre ces êtres perfides et dangereux. Nous vous fellicitons des principes qu'elle developpe, ils sont les nôtres, nous les mettrons en pratique. Nous dejouerons l'audace des factions, nous vous les désignerons avant même qu'ils ayent osé se mettre en evidence. Qu'ils tremblent, quels qu'ils soient!... Nous vivrons pour la liberté et l'egalité.

Laissons la mort aux vils conspirateurs, nous volons à l'immortalité par le concours de toutes les vertus républicaines et par la fierté de notre attitude imposante!

Quant à vous Législateurs, nous avons éprouvé votre fermeté inebranlable; vous avez gravé les tables des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, au milieu des orages et des dissentions politiques; vous avez sçu en conserver le dépôt, nous ne souffrirons point qu'il soit violé et que des mains sacrilèges substituent à la pureté de leurs caractères, ceux du despotisme et de la tirannie.

Nous en faisons le serment solemnel; telle est notre profession de foi; d'aimer, de faire aimer les loix de notre pays, de maintenir notre territoire à la République française une et indivisible, de n'avoir pour cri de ralliement que celui de Vive à jamais les Représentans du Peuple et la Convention nationale.

Suivent les signatures du président et des deux secrétaires.

(44) C 323, pl. 1387, p. 22.

c'

[*La société populaire de Poitiers à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (45)

Citoyens Représentans,

Le peuple de Poitiers à couvert votre adresse au Peuple français d'aplaudissements redoublés et de cris mille fois répétés de *Vive la Convention nationale.*

Aux principes manifestés dans cette adresse nous reconnoissons les mandataires du peuple; à notre ralliement à la Convention, vous reconnoîtrez le peuple.

La justice n'est plus en paroles, mais en actions; en vain le *Robespierrisme* renaissant de ses cendres voudroit rejetter sur la france un voile de sang, ce voile lugubre s'est replié sur ceux qui ont voulu le déployer encore; et le fer qui armoit la main des assassins, s'est retourné contre les assassins même.

Restez fermes à votre poste; tenez dans vos mains les rênes du gouvernement révolutionnaire, jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par l'olivier de la paix.

Ne craignez point les murmures de quelques méchants; l'improbation du vice est la louange de la vertu; mais fixez le peuple et comptez sur lui.

Qu'ils sont éloignés des vrais principes, ceux qui font valoir des souverainetés partielles pour anéantir l'indivisible souveraineté du peuple : les intriguants peuvent se former en groupes, mais le peuple se lève en masse.

Restez tous unis pour notre Bonheur, comme nous resterons tous unis pour vous servir de rempart contre toutes les machinations de vos ennemis et des nôtres.

Les citoyens composant la société populaire de Poitiers, département de la Vienne.

BEAUFINE, *vice-président,* CHAUVEAU fils, DUVAL fils, *secrétaires.*

d'

[*La société populaire de Péronne à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (46)

Égalité, Liberté.

Représentans du peuple français,

Vous allez chaque jour recevoir des adresses de toutes les parties de la République.

Il n'est pas un département, un district, une commune, une société populaire, pas un français qui ne vous dise : Les principes exprimés dans votre sublime adresse aux français sont profondément gravés dans nos coeurs, ce sont ceux de la nature, les vrais et seuls principes du pacte social.

(45) C 325, pl. 1406, p. 40.
(46) C 325, pl. 1406, p. 39.